

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF845

présenté par

M. Jacobelli, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	1	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement d'appel propose d'augmenter d'un point de PMI l'allocation de reconnaissance du combattant au 1^{er} janvier 2026 en la fixant à 53 points. Cela correspond à une augmentation de l'allocation de reconnaissance du combattant de 16,07 euro à la valeur actuelle du point de PMI.

Le montant de l'allocation est exprimé en nombre de points de PMI, soit 52 points en janvier 2026. L'allocation de reconnaissance s'élève ainsi à un montant annuel de 835,64 euros. Or, le nombre de

point de PMI alloués à l'allocation est stable depuis 2017, alors qu'il augmentait régulièrement auparavant.

Selon les informations transmises à votre rapporteur, le coût d'une hausse d'un point de PMI serait de 6,7 millions d'euros au 1^{er} janvier

Afin de le rendre recevable au titre de l'article 40 de la Constitution, cet amendement :

– prélève un montant de 1 euro en AE et en CP au sein de l'action 2 « Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale » du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » ;

– et abonde d'un montant de 1 euro en AE et en CP l'action 3 « Reconnaissance envers le monde combattant » du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation ».

Le rapporteur demande donc au Gouvernement de reprendre la mesure et d'augmenter l'allocation de reconnaissance d'1 point de PMI.